



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2026-356

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2026

Sommaire

DDT /

R76-2026-02-27-00080 - autorisation d'exploiter
GAECDELA FAGEOLE-FRAYSSINET (2 pages)

Page 3

DREAL Occitanie / Direction de l'Ecologie

R76-2026-08-20-00002 - Arrêté préfectoral n°
2026-DEMA-H-13 portant habilitation au Laboratoire Départemental 31
- EVA pour la réalisation de diagnostics de fonctionnement sur site
portant sur les dispositifs de suivi régulier des rejets et de mesure de la
pollution évitée par un ouvrage de dépollution (2 pages)

Page 6

R76-2026-08-20-00003 - Arrêté préfectoral n° 2026-DEMA-H-14
portant habilitation au Laboratoire Départemental 31 - EVA pour la
réalisation de diagnostics de fonctionnement sur site portant sur les
dispositifs de mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu
naturel (2 pages)

Page 9

Préfecture de la région Occitanie / SGAR

R76-2026-08-21-00004 - Décision n°46/2026 portant délégation de
signature à la direction interrégionale des services pénitentiaires de
Toulouse (24 pages)

Page 12

DDT

R76-2026-02-27-00080

autorisation d'exploiter
GAECDELAFAEGOLE-FRAYSSINET



**PRÉFÈTE
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

GAEC DE LA FAGEOLE FRAYSSINET
Madame FRAYSSINET Lilou
Monsieur FRAYSSINET Didier
La Fageole
12240 RIEUPEYROUX

Rodez, le 25 février 2026

Service Agriculture et Développement Rural
Unité Contrôles, Foncier Agricole et Mesures
conjoncturelles
Affaire suivie par : Joëlle FABREGUETTES
Tél : 05 65 73 51 90 accueil téléphonique et réception
du public : Lundi et Mardi de 9h00 à 12h00
Mél : ddt-ape@aveyron.gouv.fr

OBJET : Contrôle des structures des exploitations agricoles (annule et remplace)

Madame, Monsieur,

Vous aviez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter de 85,2724 hectares **SAT** situés sur la commune de RIEUPEYROUX, précédemment exploités par le GAEC DE LA FAGE – La Fage du Théron – 12240 RIEUPEYROUX.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 27 octobre 2025**
- **Numéro d'enregistrement : 12260138**

Je vous ai accusé réception de votre dossier complet en date du 27 octobre 2025.

Suite à la réunion de médiation en date du 16 février 2026 et de votre courrier du 24 février 2026, il a été acté en ce qui concerne les parcelles cadastrales situées à RIEUPEYROUX propriétés de Messieurs ANDURAND les éléments suivants :

- retrait de votre demande des parcelles cadastrales numéros :AE 2 - AE 3 - AE 4 - AE 5 -AE 9 - AE 10 - AE 11 - AE 12 - AH 86 - AH 87 - AH 88 - AI 42 - AI 69 - AI 77 - AI 52 - AI 116 - AI 118 - AI 160 pour une surface totale de 32 ha 50a 51 a ;
- conserver les parcelles cadastrales AI 46 - AI 175 - AI 177 - AI 156 – AI 159 pour une surface totale de 3ha 23a 85ca.

Les autres surfaces demandées dans le dossier restent inchangées.

En conséquence, votre demande porte sur 52ha 76a 73ca

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27 février 2026**.

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Direction Départementale des Territoires
9 rue de Bruxelles – Bourran – BP 3370
12 033 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 73 50 00
Mél. : ddt@aveyron.gouv.fr

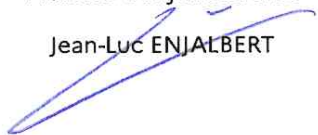
Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité
Contrôles, Foncier Agricole et
Mesures Conjoncturelles

Jean-Luc ENJALBERT



DREAL Occitanie

R76-2026-08-20-00002

Arrêté préfectoral n° 2026-DEMA-H-13
portant habilitation au Laboratoire

Départemental 31 - EVA pour la réalisation de
diagnostics de fonctionnement sur site portant
sur les dispositifs de suivi régulier des rejets et de
mesure de la pollution évitée par un ouvrage de
dépollution



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement

Direction de l'Écologie

Arrêté préfectoral n° 2026-DEMA-H-13

portant habilitation au Laboratoire Départemental 31 - EVA
*pour la réalisation de diagnostics de fonctionnement sur site portant sur les dispositifs
de suivi régulier des rejets et de mesure de la pollution évitée par un ouvrage de dépollution*

Le préfet de la région Occitanie,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-10 à L. 213-10-12, L. 213-11-15-1, R. 213-40, R. 213-43, R. 213-48-2, R. 213-48-9, R. 213-48-11, R. 213-48-14, R. 213-48-22, R. 213-48-23, R. 213-48-25, R. 213-48-34, R. 213-48-36, R. 213-48-37, R. 213-48-40, R. 213-48-42 à R. 213-48-48 ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif à la mesure des prélèvements d'eau et aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 mars 2026 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature à Madame Laurence PUJO, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2026 portant subdélégation de signature de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Occitanie pour les affaires relevant de chacun des directions-métier ;

Vu la demande du Laboratoire départemental 31 EVA, signée du 18 mai 2026 et reçue le 19 mai 2026 en DREAL Occitanie ;

Vu l'avis de M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en date du 7 août 2026;

Considérant que le Laboratoire départemental 31 EVA, dispose d'équipes compétentes et formées, d'outils appropriés, dans le cadre d'un système de management certifié ;

Considérant que la demande du Laboratoire départemental 31 EVA, a été traitée conformément selon la note technique du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (Direction de l'Eau et de la Biodiversité) du 23 août 2016 ;

Sur proposition de la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le Laboratoire départemental 31 EVA (sis, 76 chemin Boudou BP 60660 – 31140 LAUNAGUET) est habilité pour la réalisation de diagnostics de fonctionnement sur site portant sur les dispositifs de suivi régulier des rejets et de mesure de la pollution évitée par un ouvrage de dépollution.

Art. 2. – Le renouvellement de l’habilitation est prononcé pour une période de trois ans, renouvelable selon la même procédure.

L’habilitation est applicable pour la durée de sa validité dans les circonscriptions de toutes les agences de l’eau.

Art. 3. – Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie, *la directrice régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement Occitanie*, les préfets de départements concernés du bassin Adour-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **20 AOÛT 2026**

Pour le préfet et par délégation,
Pour le DREAL et par subdélégation,
Le Directeur de l’Ecologie

Signé le 20/08/2026

Vassilis SPYRATOS



Signature numérique 

DREAL Occitanie

R76-2026-08-20-00003

Arrêté préfectoral n° 2026-DEMA-H-14 portant
habilitation au Laboratoire Départemental 31 -
EVA pour la réalisation de diagnostics de
fonctionnement sur site portant sur les
dispositifs de mesure des volumes d'eau prélevés
dans le milieu naturel



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement

Direction de l'Écologie

Arrêté préfectoral n° 2026-DEMA-H-14

portant habilitation au Laboratoire Départemental 31 - EVA
*pour la réalisation de diagnostics de fonctionnement sur site portant sur les dispositifs
de mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel*

Le préfet de la région Occitanie,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-10 à L. 213-10-12, L. 213-11-15-1, R. 213-40, R. 213-43, R. 213-48-2, R. 213-48-9, R. 213-48-11, R. 213-48-14, R. 213-48-22, R. 213-48-23, R. 213-48-25, R. 213-48-34, R. 213-48-36, R. 213-48-37, R. 213-48-40, R. 213-48-42 à R. 213-48-48 ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif à la mesure des prélèvements d'eau et aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 mars 2026 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature à Madame Laurence PUJO, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2026 portant subdélégation de signature de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Occitanie pour les affaires relevant de chacun des directions-métier ;

Vu la demande du Laboratoire départemental 31 EVA, signée du 18 mai 2026 et reçue le 19 mai 2026 en DREAL Occitanie ;

Vu l'avis de M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en date du 7 août 2026;

Considérant que le Laboratoire départemental 31 EVA, dispose d'équipes compétentes et formées, d'outils appropriés, dans le cadre d'un système de management certifié ;

Considérant que la demande du Laboratoire départemental 31 EVA, a été traitée conformément selon la note technique du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (Direction de l'Eau et de la Biodiversité) du 23 août 2016 ;

Sur proposition de la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le Laboratoire départemental 31 EVA (sis, 76 chemin Boudou BP 60660 – 31140 LAUNAGUET) est habilité pour la réalisation de diagnostics de fonctionnement sur site portant sur les dispositifs de mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel.

Art. 2. – Le renouvellement de l'habilitation est prononcé pour une période de trois ans, renouvelable selon la même procédure.

L'habilitation est applicable pour la durée de sa validité dans les circonscriptions de toutes les agences de l'eau.

Art. 3. – Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie, *la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie*, les préfets de départements concernés du bassin Adour-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **20 AOUT 2026**

Pour le préfet et par délégation,
Pour le DREAL et par subdélégation,
Le Directeur de l'Ecologie

Signé le 20/08/2026

Vassilis SPYRATOS



Signature numérique 

Préfecture de la région Occitanie

R76-2026-08-21-00004

Décision n°46/2026 portant délégation de
signature à la direction interrégionale des
services pénitentiaires de Toulouse

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°46/2026
portant délégation de signature
à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
Vu le décret n° 65-73 du 27 janvier 1965 modifiant les circonscriptions des directions régionales des services pénitentiaires en métropole,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu le décret n° 2026-29 du 28 janvier 2026 substituant la dénomination «direction générale de l'administration pénitentiaire» à la dénomination «direction de l'administration pénitentiaire» dans la partie législative du code pénitentiaire
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le budget général,
Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n°309 « entretien des bâtiments de l'Etat »
Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'avenant n°2 à la délégation de gestion du 21 avril 2022 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière relative placée sous l'autorité du DRFIP – Opérations de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse – Programme 349 du 15 novembre 2024,
Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 1^{er} avril 2026, nommant Mme Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à compter du 1^{er} mai 2026,
Vu l'arrêté en date du 29 juin 2026 de Monsieur Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la Région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature à Madame Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,
Vu la décision du 1^{er} juin 2026 du directeur général de l'administration pénitentiaire portant délégation de signature à Madame Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Décide :

Délégation d'engagement et de mandatement des recettes et dépenses

Article 1^{er}

En mon absence, délégation est donnée à Madame Nathalie FAUSTIN, directrice interrégionale des services pénitentiaires adjointe et à Madame Chloé GARDENAL, directrice des services pénitentiaires hors classe, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Stéphanie LACOMBE, conseillère d'administration, cheffe du département du budget et des finances, à Madame Barbara WURTZEL, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département du budget et des finances de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse – hors titre 2 ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Catherine MOREAU, directrice des services pénitentiaires hors classe, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, et à Madame Annick LANCELLE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse – titre 2.

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Esther MARCOS, directrice technique 1^{ère} classe, cheffe du département des affaires immobilières, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes relatifs au code UO 0107-F175-3175 du programme 107.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Patricia REULET, directrice hors classe des services pénitentiaires, cheffe du département de la sécurité et de la détention, et à Madame Sophie AVRIL commandante pénitentiaire, adjointe à la cheffe du département de la sécurité et de la détention, de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, dans la limite de la délégation allouée les actes de gestion budgétaires nécessaires à la réalisation des missions du département (recettes et dépenses) du programme 107 « administration pénitentiaire » Titre 3 « dépenses de fonctionnement » rattaché au centre financier 0107-F009-0001. Il s'agit des crédits métiers au titre de la politique publique portée par le département.

Pour les crédits métiers sécurité (Titre 3 « dépenses de fonctionnement » rattaché au centre financier 0107-F009-0001) au titre de la politique publique portée par le département, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia REULET et de Madame Sophie AVRIL, subdélégation est accordée dans la limite de la délégation allouée à Monsieur Louis MARQUES Capitaine, chef de l'Unité Sécurité Département Sécurité Détention (DSD).

Pour les crédits métiers du service (Titre 3 « dépenses de fonctionnement » rattaché au centre financier 0107-F009-0001) centre de coût des ERIS au titre de la politique publique portée par le département, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia REULET et de Madame Sophie AVRIL, subdélégation est accordée dans la limite de la délégation allouée à Monsieur VERDIER Patrice, commandant divisionnaire pénitentiaire.

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Monsieur Rodolphe MANGEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation de classe exceptionnelle, chef du département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive et à Monsieur Sébastien DUMONT, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive, de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, dans la limite de la délégation allouée les actes de gestion budgétaires nécessaires à la réalisation des missions du département (recettes et dépenses) du programme 107 « administration pénitentiaire » titre 3 - fonctionnement et titre 6 - intervention rattaché au centre financier 0107-F009-0001. Il s'agit des crédits métiers au titre de la politique publique portée par le département.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Catherine MOREAU, directrice des services pénitentiaires hors classe, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, et à Madame Annick LANCELLE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, dans la limite de la délégation allouée les actes de gestion budgétaires nécessaires à la réalisation des missions du département (recettes et dépenses) du programme 107 « administration pénitentiaire » Titre 3 « dépenses de fonctionnement » rattaché au centre financier 0107-F009-0001. Il s'agit des crédits métiers au titre de la politique publique portée par le département.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Monsieur Sébastien CHAUSY, directeur technique 2^{ème} classe, adjoint au chef du département des systèmes d'information, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, dans la limite de la délégation allouée les actes de gestion budgétaires nécessaires à la réalisation des missions du département (recettes et dépenses) du programme 107 « administration pénitentiaire » Titre 3 « dépenses de fonctionnement » rattaché au centre financier 0107-F009-0001. Il s'agit des crédits métiers au titre de la politique publique portée par le service.

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 9

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric SEGUELA, directeur hors classe des services pénitentiaires, chef de service, à Madame Marie ROIG, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au chef de service, de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, dans la limite de la délégation allouée les actes de gestion budgétaires nécessaires à la réalisation des missions du département (recettes et dépenses) du programme 107 « administration pénitentiaire » Titre 3 « dépenses de fonctionnement » rattaché au centre financier 0107-F009-0001. Il s'agit des crédits métiers au titre de la politique publique portée par le service.

Article 10

Délégation est donnée à Madame Estelle GAU, directrice des services pénitentiaires, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire, dans la limite de la délégation allouée les actes de gestion budgétaires nécessaires à la réalisation des missions de l'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires (recettes et dépenses) du programme 107 « administration pénitentiaire » Titre 3 « dépenses de fonctionnement » rattaché au centre financier 0107-F009-0001. Il s'agit des crédits métiers au titre de la politique publique portée par le service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle GAU, subdélégation est accordée dans les mêmes conditions à Monsieur Patrick SEGUINAUD, capitaine pénitentiaire de classe supérieure, chef de l'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick SEGUINAUD, subdélégation est accordée dans les mêmes conditions définies à Madame Claire PASQUET, commandante pénitentiaire, adjointe au chef de l'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires.

Article 11

Délégation est donnée :

- Aux chefs d'établissement de la DISP de Toulouse visés en annexe du présent article, en qualité de responsable de centre de coûts,
- En cas d'absence ou d'empêchement du ou de la chef(fe) d'établissement à leurs chefs d'établissement adjoints visés en annexe du présent article

Pour signer dans la limite de la dotation allouée pour leur centre de coûts :

- Les actes de gestion budgétaires nécessaires à la réalisation des missions (recettes et dépenses) du programme 107 « administration pénitentiaire » Titre 3 « dépenses de fonctionnement » rattaché au centre financier 0107-F009-0001.

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

- Les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

La signature de ces actes est :

- Limitée à 20 000 € TTC par acte pour les engagements (commandes) réalisés hors cadre de marchés publics formalisés (crédits de fonctionnements propres);
- Sans limitation de montant pour les engagements (commandes) réalisés dans le cadre de marchés publics formalisés (crédits métiers) ;

En cas d'absence ou d'empêchement chefs d'établissement et chefs d'établissement adjoints mentionnés dans l'annexe du présent article, subdélégation est accordée à leurs subordonnés de catégorie A mentionnés en annexe du présent article dans la limite de 20 000 TTC par acte de gestion et dans la limite du budget alloué de :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint(e) en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Centre pénitentiaire de Béziers	Mme Patricia Chauviré, directrice des services pénitentiaires hors classe	Madame Marion Vernadat, directrice des services pénitentiaires	Madame Marie-Mylène Begue, attachée d'administration de l'Etat
Centre de détention de Muret	Madame Valérie Stempfer, directrice des services Pénitentiaires hors classe	Madame Laurence Lamothe Suhit, directrice des services pénitentiaires	Madame Christèle Chevalier, attachée d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Lannemezan	Madame Julie Boissinot, directrice des services pénitentiaires		Madame Florence Fuhrmann, attachée d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Perpignan		Monsieur Richard Monteil, directeur des services pénitentiaires	Madame Céline Caubel, attachée d'administration de l'Etat

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Maison d'arrêt de Nîmes	Madame Catherine Gay-Giat, directrice des services pénitentiaires hors classe	Monsieur Rémi Castet, directeur des services pénitentiaires	Madame Mélodie Forin, attachée principale d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone	Madame Pauline Rossignol, directrice des services pénitentiaires hors classe	Monsieur Charlie Raynaud, directeur des services pénitentiaires	Madame Fatima Boukezzoula, attachée d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysses	Monsieur Jimmy Delliste, directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle		Madame Céline Séguela, attachée d'administration de l'Etat

Article 12

Délégation est donnée :

- Aux chefs d'établissement de la DISP de Toulouse visés en annexe du présent article, en qualité de responsable de centre de coûts,
- En cas d'absence ou d'empêchement du ou de la chef(fe) d'établissement à leurs chefs d'établissement adjoints visés en annexe du présent article

Pour signer dans la limite de la dotation allouée pour leur centre de coûts :

- Les actes de gestion budgétaires nécessaires à la réalisation des missions (recettes et dépenses) du programme 107 « administration pénitentiaire » Titre 3 « dépenses de fonctionnement » et rattaché au centre financier 0107-F009-0001
- Les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

La signature de ces actes est :

- Limitée à 15 000 € TTC par acte pour les engagements (commandes) réalisés hors cadre de marchés publics formalisés (crédits de fonctionnements propres) ;
- Sans limitation de montant pour les engagements (commandes) réalisés dans le cadre de marchés publics formalisés (crédits métiers) ;

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

En cas d'absence ou d'empêchement chefs d'établissement et chefs d'établissement adjoints mentionnés dans l'annexe du présent article, subdélégation est accordée à leurs subordonnés de catégorie A ou B mentionné en annexe du présent article dans la limite de 15 000 TTC par acte de gestion et dans la limite du budget alloué de :

CENTRES DE COUT ET SERVICES	Délégation donnée aux chefs d'établissement ou de département	Délégation donnée aux adjoints en l'absence des chefs d'établissement ou de département	Délégation donnée en l'absence des chefs d'établissement et de leurs adjoints
Maison d'arrêt d'Albi	Monsieur Patrick Migliaccio commandant pénitentiaire		Madame Christelle Brun, secrétaire administrative grade 2 Monsieur Jean- Patrice Bertaudière, capitaine pénitentiaire
Maison d'arrêt de Carcassonne	Monsieur Emmanuel Eynard commandant pénitentiaire	Monsieur Nicolas Canet, commandant pénitentiaire	
Maison d'arrêt de Foix	Madame Anne Morinière, commandante pénitentiaire	Madame Nathalie Gennardi, commandante pénitentiaire	
Maison d'arrêt de Mende	Madame Sandrine Roche, commandante pénitentiaire,		
Maison d'arrêt de Montauban	Monsieur Franck Rivière, commandant pénitentiaire	Madame Sonia Royer, commandante pénitentiaire	Madame Karine Combres, Secrétaire Administratif
Maison d'arrêt de Rodez	Monsieur Thierry Deliessche, commandant pénitentiaire	Monsieur Jean-Yves Ly-Yick-Khien, capitaine pénitentiaire	
Centre de détention de Saint-Sulpice	Monsieur Christophe Breucq, commandant pénitentiaire	Monsieur Eric Marko, commandant pénitentiaire	
Maison d'arrêt de Tarbes	Madame Karine Fromentin, capitaine pénitentiaire		

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Laval	Monsieur Eric Bruel, directeur des services pénitentiaires	Madame Emeline Douceret, directrice des services pénitentiaires	
---	--	---	--

Article 13

Délégation est donnée à M. Delsol Yves, directeur placé, pour signer les actes de gestion budgétaires du programme 107 « administration pénitentiaire » Titre 3 « dépenses de fonctionnement » et rattaché au centre financier 0107-F009-0001 ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire » relevant des structures dans lesquelles il exerce ses fonctions dans les mêmes conditions et limites que celles mentionnées pour les responsables de structure articles 12 et 13 lorsqu'il assure la fonction de responsable de structure en tant que directeur placé.

Article 14

Délégation est donnée :

- Aux directeurs(trices) fonctionnels(les) des services pénitentiaires d'insertion et de probation (DSPIP) de la DISP de Toulouse, visés en annexe
- En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs(trices) fonctionnels(les) des services pénitentiaires d'insertion et de probation (DSPIP) de la DISP de Toulouse à leurs directeurs fonctionnels adjoints (DSPIP adjoints) mentionnés dans l'annexe du présent article

Pour signer dans la limite de la dotation allouée pour leur centre de coûts :

- Les actes de gestion budgétaires nécessaires à la réalisation des missions (recettes et dépenses) du programme 107 « administration pénitentiaire » Titre 3 « dépenses de fonctionnement » et rattaché au centre financier 0107-F009-0001.

La signature de ces actes est :

- Pour les engagements (commandes) réalisés hors cadre de marchés publics formalisés (crédits de fonctionnements propres), celui-ci est limité à :
 - 15 000 € TTC pour les SPIP Haute-Garonne (31) et Ariège (09) et Hérault (34)
 - 12 000 € TTC pour les autres SPIP de l'interrégion.
- Sans limitation de montant pour les engagements (commandes et conventions) réalisés dans le cadre de marchés publics formalisés (crédits métiers) ;

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs(trices) fonctionnels(les) des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la DISP de Toulouse et de leurs directeurs fonctionnels adjoints (DSPIP adjoints) mentionnés dans l'annexe du présent article, subdélégation est accordée à leurs subordonnés de catégorie A ou B visés en annexe au présent article dans la limite de :

- 15 000 € TTC pour les SPIP Haute-Garonne (31) et Ariège (09) et Hérault (34)
- 12 000 € TTC pour les autres SPIP de l'interrégion.

CENTRES DE COUT	Délégation donnée aux directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée aux l'adjoints en l'absence des directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée en l'absence des directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation et de leurs adjoints
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude (11)	Madame Céline Corsetti directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Véronique Hannecart, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Sandra Touzelet secrétaire administratif grade 1 Monsieur Meghabbar Fadel, secrétaire administratif grade 1
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot (12, 46)	Monsieur Omar Kaabeche, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Muriel Sauvestre-Cavalié, directrice pénitentiaire d'insertion classe normale	Madame Sylvie Goudy, secrétaire administratif grade 2
Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère (30, 48)	Monsieur Eric Lamboley, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Samira Khelaïfia, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Felipe Ayala attaché principal d'administration d'Etat Madame Céline Contré secrétaire administratif grade 2 Madame Monique Cordier, secrétaire administrative

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège (31, 09)	Madame Véronique Dumas, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation classe exceptionnelle	Monsieur Laurent Maynaud, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Chafika Brice, attachée d'administration de l'Etat
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault (34)	Monsieur Pierrick Leneveu, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation classe exceptionnelle	Madame Morgane Porte, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Stéphane Lecoeur, attaché d'administration de l'Etat
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes-Pyrénées (65)	Madame Joan Sylvanielo, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe		Madame Muriel Laporte secrétaire administratif grade 2
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales (66)	Monsieur Philippe Lambrigot, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Nina Miel, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Béatrice Perron, secrétaire administratif grade 1
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn (81)	Madame Pascale Baranger, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Monsieur Rémy Hoareau, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Catherine Enjarlan, secrétaire administratif grade 3
Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers (82, 32)	Madame Véronique Meunier, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation classe exceptionnelle	Madame Céline Maudry, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Monsieur Laurent Liegeois, secrétaire administratif grade 2 Madame Adina Huseinbasic, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn	Madame Pascale Baranger, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Monsieur Rémi Hoareau, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Catherine Enjarlan, secrétaire administratif grade 3
---	---	--	---

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée aux agents de la DISP siège mentionnées en annexe du présent article, de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, dans la limite de la délégation allouée les actes de gestion budgétaires crédits au titre du fonctionnement courant du service, Titre 3 « dépenses de fonctionnement » rattaché au centre financier 0107-F009-0001 dans la limite de 15 000€ TTC.

Départements / Services	Délégation donnée aux chefs de départements / service	Délégation donnée aux adjoints en l'absence des chefs de départements / services
Département sécurité et détention	Madame Patricia Reulet, directrice des services pénitentiaires hors classe	Madame Sophie Avril, commandante pénitentiaire
Département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive	Monsieur Rodolphe Mangel, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation classe exceptionnelle	Monsieur Sébastien Dumont, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe
Département des ressources humaines et des relations sociales	Madame Catherine Moreau, directrice des services pénitentiaires hors classe	Madame Annick Lancelle, attachée principale d'administration de l'Etat
Département du budget et des finances	Madame Stéphanie Lacombe, conseillère d'administration	Madame Barbara Wurtzel, attachée d'administration de l'Etat
Département des systèmes d'information		Monsieur Sébastien Chaussy, directeur technique 2 ^{ème} classe
Département des affaires immobilières	Madame Esther Marcos, directrice technique 1 ^{ère} classe	Monsieur Julien Espeu, directeur technique 1 ^{ère} classe
Équipes de sécurité L'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires (ARPEJ)	Madame GAU Estelle Directrice des équipes de sécurité pénitentiaire, DSP	

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Service rattaché DISP	Monsieur Frédéric Séguela, directeur des services pénitentiaires hors classe	Madame Marie Roig, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Mission de lutte contre la radicalisation violente	Madame Agnès Camelot, directrice des services pénitentiaires	
Mission du droit et de l'expertise juridique	Madame Olivia Lucchini, attachée d'administration de l'Etat	
Bureau des affaires générales	Monsieur Eric Dingli, attaché d'administration de l'Etat	Madame Emilie Bétaillouloux, agent contractuel

Article 16

Délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires du programme 107 « administration pénitentiaire » Titre 3 « dépenses de fonctionnement » et rattaché au centre financier 0107-F009-0001 des services suivants dans la limite de 1 000 € par acte et afin d'assurer leur fonctionnement propre :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef de service	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef de service
Autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires	Monsieur Patrick Séguinaud, capitaine pénitentiaire	Madame Claire Pasquet, commandant pénitentiaire
Equipe régionale d'intervention et de sécurité	Monsieur Patrice Verdier, commandant divisionnaire pénitentiaire	Monsieur Claude Bertrand, capitaine pénitentiaire
Unité cynotechnique	Madame Marie Miravete, capitaine pénitentiaire	Madame Emilie Delbes, brigadier-chef
Pôle de placement sous surveillance électronique	Monsieur Sébastien Job, capitaine pénitentiaire	Madame Véronique Leman, commandant pénitentiaire

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 17

Délégation est donnée à Monsieur André Szopa, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées pour signer les pénalités afférentes au marché MGD21 dans la limite de 5 000 €.

Article 18

Dans le cadre du fonctionnement de l'UO Immobilier sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus Cœur », et « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MARCOS	Esther	DISP TOULOUSE
ESPEU	Julien	DISP TOULOUSE
ROHA	Stephane	DISP TOULOUSE
COAT	Emilie	DISP TOULOUSE

Article 19

Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait (titre de perception, validation de services, ...), à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MASINI	Erwann	DISP TOULOUSE
ESOURBIAC	Chantal	DISP TOULOUSE
MOSTEFAOUI	Zaia	DISP TOULOUSE
COMBES	Sandra	DISP TOULOUSE
SELMANIA	Zohra	DISP TOULOUSE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 20

Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'appliquatif « Chorus formulaires communication » les demandes de paiement directes, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE
THUILLIER	Cynthia	DISP TOULOUSE
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE
POLASTRON	Sandra	DISP TOULOUSE
LADOUR	Yasmine	DISP TOULOUSE
LEMARIE	Dominique	DISP TOULOUSE
RABASCO GARCIA	Ignacio	DISP TOULOUSE
ZADORIN	Tatiana	DISP TOULOUSE
TATHYS	Jocelyn	DISP TOULOUSE

Article 21

Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour saisir dans l'appliquatif « Chorus formulaires », valider les demandes d'achat et saisir la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale et du compte de commerce 912, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation	DA	SF
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11	x	x
TOUZELET	Sandra	SPIP 11	x	x
SAUVESTRE-CAVALIE	Muriel	SPIP 12 – 46	x	x
GOUDY	Sylvie	SPIP 12 - 46	x	x
NALILACARIN	Sandy	SPIP 12 - 46	x	x
CONTRI	Céline	SPIP 30	x	x
CORDIER	Monique	SPIP 30	x	x
AYALA	Felipe	SPIP 30	x	x
LAMBERT-MAROUZET	Anne	SPIP 30	x	x

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

BRICE	Chafika	SPIP 31	x	x
THERET	Magali	SPIP 31	x	x
LECOEUR	Stéphane	SPIP34	x	x
CHAOUA	Yamina	SPIP34	x	x
ABA	Zouluka	SPPIP 34	x	x
PAKAINA	Isabelle	SPIP34	x	x
LAPORTE	Muriel	SPIP 65	x	x
POCQ	Sabine	SPIP 65	x	x
SYLVANIELO	Joan	SPIP 65	x	x
PERRON	Béatrice	SPIP 66	x	x
DEBOU	Magali	SPIP 66	x	x
DAVEUX	Nathalie	SPIP 66	x	x
ENJALRAN	Catherine	SPIP 81	x	x
FERNET	Cécile	SPIP 81	X	x
LIEGEOIS	Laurent	SPIP 82	x	x
MASCALI	Laëtitia	SPIP 82	x	x
CHEVALIER	Christèle	CD MURET	x	x
BRUNO-SALEL	Christine	CD MURET	x	x
DELSART	Véronique	CD MURET	x	x
FRANK	Marie-Pierre	CD MURET	x	x
LAGNEAU	Maureen	CD MURET	x	x
DABRIN	Delphine	CD MURET	x	x
BONA	Cindy	CD ST SULPICE	x	x
HOURLIER	Sabine	CD ST SULPICE	x	x
SABARY	Florian	CD ST SULPICE	x	x
BENTEO	Cécile	CP BEZIERS	x	x
BOUABDELLAH	Cécilia	CP BEZIERS	x	x
ROSE	Françoise	CP BEZIERS	x	x
BEGUE	Marie Mylène	CP BEZIERS	x	x
SEGUELA	Céline	CP SEYSSSES	x	x
FONTIBUS	Cathy	CP SEYSSSES	x	x
SILVANO-MARTIN	Audrey	CP SEYSSSES	x	x
FUHRMANN	Florence	CP LANNEMEZZAN	x	x
LEPEZ	Isabelle	CP LANNEMEZZAN	x	x
URSULET	Catherine	CP LANNEMEZZAN	x	x
SOUM (BASSE)	Séverine	CP LANNEMEZZAN	x	x

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

RIBON	Clara	CP PERPIGNAN	x	x
CATALA	Carole	CP PERPIGNAN	x	x
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN	x	x
BRUNOVIC	Anne-Sophie	CP PERPIGNAN	x	x
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE	x	x
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE	x	x
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE	x	x
VIDALENC	Samantha	DISP TOULOUSE	x	x
FRANCOIS	Adeline	DISP TOULOUSE	x	x
SZOPA	Andre	DISP TOULOUSE		
SANCHEZ	Anne-Rose	DISP TOULOUSE	x	x
LADOUR	Yasmine	DISP TOULOUSE	x	x
POLASTRON	Sandra	DISP TOULOUSE	x	x
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE	x	x
LEMARIE	Dominique	DISP TOULOUSE	x	x
THUILLIER	Cynthia	DISP TOULOUSE	x	x
MUKESHIMANA	Scholastica	DISP TOULOUSE	x	x
RABASCO GARCIA	Ignacio	DISP TOULOUSE	x	x
ZADORIN	Tatiana	DISP TOULOUSE	x	x
TATHYS	Jocelyn	DISP TOULOUSE	x	x
COAT	Emilie	DISP TOULOUSE	x	x
NOUI	Lillia	DISP TOULOUSE		x
CHAUSY	Sébastien	DISP TOULOUSE		x
COMBES	Sandra	DISP TOULOUSE		x
BEN SACI	Maud	DISP TOULOUSE		x
MOLINIER	Léa	DISP TOULOUSE		x
QUEULIN	Carole	DISP TOULOUSE		x
BARRADAS	Nathalie	DISP TOULOUSE		x
BABOU	Dominique	DISP TOULOUSE		x
OUBERRI	Rachida	DISP TOULOUSE		x
FABRE	Nathalie	DISP TOULOUSE		x
DELFOUR	Cassandra	DISP TOULOUSE		x
DIKOUME	Rosy	DISP TOULOUSE		
THYS	Sébastien	DISP TOULOUSE		x
SOBECKI	Fabien	DISP TOULOUSE		x
HIVET	Gisèle	DISP TOULOUSE - ERIS		x

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

MAGNE	Jean-François	DISP TOULOUSE – ARPEJ/PREJ		x
MAUPAS	Christelle	DISP TOULOUSE - PSE		
BRUN	Christelle	MA ALBI	x	x
MOULIS	Jérôme	MA ALBI	x	x
CALS	Aude	MA CARCASSONNE	x	x
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE	x	x
RASPECTA	Méléna	MA FOIX	x	x
DARCHE	Marie-Pierre	MA FOIX	x	x
COMBRES	Karine	MA MONTAUBAN	x	x
MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN	x	x
MARTI	Thierry	MA NIMES	x	x
FORIN	Mélodie	MA NIMES	x	x
MEBARKI	Arielle	MA NIMES	x	x
MEYNIER	Coraline	MA NIMES	x	x
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ	x	x
BIZOT	Delphine	MA TARBES	x	x
LABELLE	Christine	MA TARBES	x	x
MERAL	Hélène	MA MENDE	x	x
SEYDI	Karim	MA MENDE	x	x
GOUMIDI	Farida	MA MENDE	x	x
DARTIGUELONGUE	Jérémie	EPM LAVAU	x	x
MAMERI	Olivier	EPM LAVAU	x	x
CHOISI	Lydia	EPM LAVAU	x	x
GLASSNER	Sylvie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE	x	x
BOUKEZZOULA	Fatima	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE	x	x
ROCHETTE-LENOIR	Valérie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE	x	x

Article 22

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Dans le cadre de la dématérialisation du traitement des frais de déplacement, délégation est donnée, pour valider en qualité de service gestionnaire (SG) ou en qualité de gestionnaires contrôleur (GC) dans l'applicatif « Chorus DT », à

Lieu d'affectation	Nom	Prénom	SG	GC
ARPEJ DISP TOULOUSE	PASQUET	Claire	x	
ARPEJ DISP TOULOUSE	SEGUINAUD	Patrick	x	
Base CYNO	DELBES	Emilie	x	
Base CYNO	MIRAVETE	Marie	x	
CD MURET	BLANCHARD	Sabrina	x	
CD MURET	BRUNO-SALEL	Christine		x
CD MURET	CHEVALIER	Christèle	x	x
CD MURET	DELSART	Véronique		x
CD MURET	FRANK	Marie-Pierre		x
CD MURET	STEMPFER	Valérie	x	
CD MURET	THIBAUT	Juliette	x	
CD ST SULPICE	AUBERT	Véronique	x	x
CD ST SULPICE	BONA	Cindy	x	
CD ST SULPICE	BREUCQ	Christophe	x	x
CD ST SULPICE	HOURLIER	Sabine	x	x
CD ST SULPICE	SABARY	Florian	x	x
CD ST SULPICE	TOURREL	Louise	x	x
CD ST SULPICE	BONA	Cindy		x
CP SEYSSES	SILVANO-MARTIN	Audrey	x	x
CP BEZIERS	BEGUE	Marie Mylène	x	x
CP BEZIERS	CHAUVIRE	Patricia	x	x
CP BEZIERS	LALLEMENT	Sandrine	x	x
CP BEZIERS	VERNADAT	Marion	x	x
CP LANNEMEZAN	BOISSINOT	Julie	x	
CP LANNEMEZAN	FUHRMANN	Florence	x	x
CP LANNEMEZAN	LEPEZ	Isabelle	x	x
CP LANNEMEZAN	SOUM (BASSE)	Séverine		x
CP LANNEMEZAN	URSULET	Catherine	x	x
CP PERPIGNAN	BLONDEL	Stéphanie	x	x
CP PERPIGNAN	BRUNOVIC	Anne-Sophie	x	x
CP PERPIGNAN	CATALA	Carole	x	x
CP PERPIGNAN	CAUBEL	Céline	x	x

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

CP PERPIGNAN	CHRETIEN	Cécile	x	
CP PERPIGNAN	DEROCHE	Camille		x
CP PERPIGNAN	FARRAS	Isabelle	x	
CP PERPIGNAN	JMAILI	Djamila	x	x
CP PERPIGNAN	LABORDE MOURET	Christine	x	x
CP PERPIGNAN	MAVEYRAUD	Laurence	x	x
CP PERPIGNAN	MEJEAN	Patrick	x	x
CP PERPIGNAN	MONTEIL	Richard	x	x
CP PERPIGNAN	RIBON	Clara	x	x
CP PERPIGNAN	VENANCIE	Véronique	x	x
CP SEYSSSES	BIELKIEWICK	Boris	x	
CP SEYSSSES	DELLISTE	Jimmy	x	
CP SEYSSSES	FONTIBUS	Cathy	x	x
CP SEYSSSES	SEGUELA	Céline	x	x
CP SEYSSSES	SIMON	Sébastien	x	
CP VILLENEUVE LES MAGUELONE	BOUKEZZOULA	Fatima	x	x
CP VILLENEUVE LES MAGUELONE	GLASSNER	Sylvie	x	x
CP VILLENEUVE LES MAGUELONE	IZARD	Cécile		x
CP VILLENEUVE LES MAGUELONE	RAYNAUD	Charlie	x	x
CP VILLENEUVE LES MAGUELONE	ROCHETTE-LENOIR	Valérie	x	x
CP VILLENEUVE LES MAGUELONE	ROSSIGNOL	Pauline	x	x
DISP TOULOUSE	AMBAYRAC	Jérémie	x	
DISP TOULOUSE	ARMAND	Marine	x	
DISP TOULOUSE	ASSET	Valérie	x	
DISP TOULOUSE	BABOU	Dominique	x	
DISP TOULOUSE	BELACEL	Myriam	x	
DISP TOULOUSE	BORDET	Stéphane	x	
DISP TOULOUSE	BOURGOUIN	Arnaud	x	
DISP TOULOUSE	CHAUSY	Sébastien	x	
DISP TOULOUSE	COAT	Emilie	x	
DISP TOULOUSE	DEL-OLMO	Marianne	x	
DISP TOULOUSE	DELSOL	Yves	x	
DISP TOULOUSE	DESURMONT	Bérengère	x	
DISP TOULOUSE	DIKOUME	Rosy	x	x
DISP TOULOUSE	DINGLI	Eric	x	
DISP TOULOUSE	DUMONT	Sébastien	x	
DISP TOULOUSE	ESPEU	Julien	x	

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

DISP TOULOUSE	FAUSTIN	Nathalie	x	x
DISP TOULOUSE	GARDENAL	Chloé	x	
DISP TOULOUSE	LADOUR	Yasmine	x	x
DISP TOULOUSE	LAMOTHE	David	x	
DISP TOULOUSE	LANCELLE	Annick	x	
DISP TOULOUSE	LUCCHINI	Olivia	x	
DISP TOULOUSE	MANGEL	Rodolphe	x	
DISP TOULOUSE	MARCOS	Esther	x	
DISP TOULOUSE	MASINI	Erwann	x	
DISP TOULOUSE	MOREAU	Catherine	x	
DISP TOULOUSE	MORIN	Emilie	x	
DISP TOULOUSE	NOUI	Lilia	x	x
DISP TOULOUSE	PITTARO	Karine	x	
DISP TOULOUSE	POLASTRON	Sandra	x	
DISP TOULOUSE	QUEULIN	Carole	x	
DISP TOULOUSE	RAMBERT	Camille	x	x
DISP TOULOUSE	RASTELLI	Cédric	x	x
DISP TOULOUSE	REULET	Patricia	x	
DISP TOULOUSE	SIMON AVRIL	Sophie	x	
DISP TOULOUSE	SOBECKI	Fabien	x	
DISP TOULOUSE	THUILLIER	Cynthia	x	x
DISP TOULOUSE	THYS	Sébastien	x	
DISP TOULOUSE	VALLETTE	Romain	x	
DISP TOULOUSE	WURTZEL	Barbara	x	x
DISP TOULOUSE	CAMELOT	Agnès	x	
DISP TOULOUSE	LACOMBE	Stéphanie	x	x
EPM LAVAU	BRUEL	Eric	x	x
EPM LAVAU	DOUCERET	Emeline	x	x
EPM LAVAU	VIVAN	Lucas	x	x
ERIS TOULOUSE	VERDIER	Patrice	x	
ERIS/CYNO	HIVET	Gisèle	x	
MA ALBI	ALAPHILIPPE	Isabelle	x	x
MA ALBI	BERTAUDIERE	Jean-Patrice	x	x
MA ALBI	BRUN	Christelle	x	x
MA ALBI	MIGLIACCIO	Patrick	x	x
MA ALBI	ROCHE	Sandrine	x	x
MA CARCASSONNE	BOUITRIT	Jean-Michel	x	x

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

MA CARCASSONNE	CANET	Nicolas	x	x
MA CARCASSONNE	EYNARD	Emmanuel	x	x
MA CARCASSONNE	JOURNET	Isabelle	x	x
MA FOIX	APPART	Annick	x	x
MA FOIX	DARCHE	Marie-Pierre	x	x
MA FOIX	MORINIERE	Anne	x	
MA FOIX	RASPECTA	Méléna	x	x
MA FOIX	MORINIERE	Anne		x
MA MENDE	GOUMIDI	Farida	x	x
MA MENDE	MERAL	Hélène	x	x
MA MENDE	REBAUBIER	Jean Pierre	x	x
MA MENDE	ROCHE	Sandrine	x	
MA MENDE	SEYDI	Karim	x	
MA MONTAUBAN	COMBRES	Karine	x	x
MA MONTAUBAN	MERIC	Olivier	x	x
MA MONTAUBAN	RIVIERE	Franck	x	x
MA MONTAUBAN	ROYER	Sonia	x	x
MA NIMES	GAY-GIAT	Catherine	x	
MA NIMES	MARTI	Thierry	x	x
MA NIMES	MEBARKI	Arielle	x	x
MA RODEZ	CUSSAC	Brigitte	x	x
MA RODEZ	DELISSCHE	Thierry	x	x
MA TARBES	BARILLEC	Anne-Lise-Marie	x	x
MA TARBES	BIZOT	Delphine	x	x
MA TARBES	DUFOUR	Véronique	x	x
MA TARBES	FROMENTIN	Karine	x	
MA TARBES	LABELLE	Christine	x	x
ME MENDE	SEYDI	Karim		x
PREJ ALBI	ALAPHILIPPE	Fabrice	x	
PREJ ALBI	BENOIST	Christophe	x	
PREJ BEZIERS	MOUTOU	Xavier	x	
PREJ BEZIERS	SORIANO	Amandine	x	
PREJ MURET	JANVIER	Peggy	x	
PREJ MURET	TERUEL	Nicolas	x	
PREJ NIMES	FIZE	Laurent	x	
PREJ NIMES	NASSEAU	Gerald	x	
SPIP 11	ARRICOT	Sylvie	x	x

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

SPIP 11	CORSETTI	Céline	x	
SPIP 11	HANNECART	Véronique	x	x
SPIP 11	MEGHABBAR	Fadel	x	x
SPIP 11	TOUZELET	Sandra	x	x
SPIP 12-46	GOUDY	Sylvie	x	x
SPIP 12-46	KAABECHE	Omar	x	x
SPIP 12-46	NALILACARIN	Sandy	x	x
SPIP 30/48	LAMBOLEY	Eric	x	
SPIP 30-48	AYALA	Felipe	x	x
SPIP 30-48	CONTRI	Celine	x	x
SPIP 30-48	KHELAIFIA	Veronique Samira	x	x
SPIP 30-48	LAMBERT MAROUZET	Anne	x	x
SPIP 30-48	LAMBOLEY	Eric		x
SPIP 30-48	PASQUIER	Elisabeth	x	
SPIP 31	BRICE	Chafika	x	x
SPIP 31-09	DUMAS	Véronique	x	x
SPIP 31-09	LABORIE	Laurence	x	x
SPIP 31-09	MAYNAUD	Laurent	x	x
SPIP 31-09	THERET	Magali	x	x
SPIP 34	CHAOUA	Yamina	x	x
SPIP 34	DELTOUR	Isabelle	x	x
SPIP 34	LECOEUR	Stéphane	x	x
SPIP 34	LENEVEU	Pierrick	x	x
SPIP 34	PORTE	Morgane	x	x
SPIP 65	LAPORTE	Muriel	x	x
SPIP 65	POCQ	Sabine	x	x
SPIP 65	SYLVANIELO	Joan	x	x
SPIP 66	DAVEUX	Nathalie	x	x
SPIP 66	DEBOU	Magali	x	x
SPIP 66	KHADRAOUI	Faouzi	x	x
SPIP 66	LAMBRIGOT	Philippe	x	x
SPIP 66	MIEL	Nina	x	x
SPIP 66	PERRON	Béatrice	x	x
SPIP 66	PRETOT	Barbara	x	x
SPIP 81	BARANGER	Pascale	x	x
SPIP 81	ENJALRAN	Catherine	x	x
SPIP 81	FERNET	Cécile	x	x

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

SPIP 81	HOAREAU	Rémy	x	x
SPIP 82	MASCALI	Laëtitia	x	x
SPIP 82-32	LIEGEOIS	Laurent	x	x
SPIP 82-32	MAUDRY	Céline	x	x
SPIP 82-32	MEUNIER	Véronique	x	x
SPIP12-46	SAUVESTRE-CAVALIE	Muriel	x	x

Article 23

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer en qualité d'ordonnateur secondaire des recettes et dépenses, en mon nom pour les actes liés au programme 349 « transformation publique » relatif au Fonds vert de l'Etat CFVE :

- Mme Chloé GARDENAL, secrétaire générale
- Mme Esther MARCOS, cheffe du département des affaires immobilières
- M. Julien ESPEU, adjoint à la cheffe du département des affaires Immobilières
- Mme Emilie COAT, cheffe de l'unité du suivi financier des opérations au département des affaires immobilières
- Mme Stéphanie LACOMBE, cheffe du département du budget et des finances
- Mme Barbara WURTZEL, adjointe à la cheffe du département du budget et des finances

Article 24

La décision n°43/2026 du 1^{er} juillet 2026 portant délégation de signature de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse est abrogée.

Article 25

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 21 août 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse

 Franca ANNANI
 24